

Ordonnance souveraine n° 360 du 10 janvier 2006 rendant exécutoire l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, conclu à Paris le 2 septembre 1949

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	10 janvier 2006
Publication	Journal de Monaco du 3 mars 2006 ^[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Relations diplomatiques et consulaires ; Travail et protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/01-10-360@2006.03.04>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'adhésion à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, conclu à Paris le 2 septembre 1949, ayant été déposés le 30 novembre 2005 auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ledit Accord a reçu sa pleine et entière exécution à compter de ce jour, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir le Protocole additionnel rendu exécutoire par l'ordonnance n° 361 du 10 janvier 2006 ; le Protocole n° 6 rendu exécutoire par l'ordonnance n° 362 du 10 janvier 2006. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 3 mars 2006
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7743>